

Le 24 janvier 2018

## Une association veut sauver l'église d'Asnan (Nièvre) sans que cela coûte un centime au contribuable



La municipalité d'Asnan (129 habitants), dans la Nièvre, a voté la démolition de l'église du village. L'association Phares De France entend sauver l'édifice et propose de prendre en charge la restauration dès le 1er euro. Tribune libre.

En avril 2017, la municipalité d'Asnan, dans la Nièvre, a décidé de la démolition de de son église de style néo-gothique (1874), non protégée au titre des Monuments historiques.

L'association de défense du patrimoine culturel que nous représentons, PharesDeFrance.org, intervient depuis mai 2017 pour aujourd'hui proposer un programme factuel de sauvegarde de l'édifice.

Au fil de nos recherches, nous avons pu constater que la municipalité actuelle ne donnait pas les gages d'une bonne gestion des deniers publics.

Considérant l'importance de l'écart entre l'estimation du coût de restauration retenue par la municipalité (1 700 000 euros) et celles de l'ABF (architecte des Bâtiments de France) de la Nièvre et de l'ABF partenaire de l'Observatoire du Patrimoine Religieux (respectivement 880 000 euros HT et 800 000 euros HT), la première estimation ne peut suffire à apprécier de façon globale et rationnelle le coût d'une telle opération.

S'agissant des perspectives de sauvegarde de l'église, la commune a préféré retenir l'estimation d'un seul architecte DPLG, sans même tenir compte de celles de deux hauts fonctionnaires d'État.

Ce même architecte a établi un devis de démolition évalué à 398 640 euros TTC. Le 2 mai 2017, le conseil municipal a accepté un devis de démolition effectué par une autre entreprise, évalué à 46 644 euros TTC, mais uniquement parce que les entreprises contactées par la commune ne lui a fourni « aucun devis de sécurisation ».

De l'avis de tous les experts précités, le coût de la seule sécurisation de l'édifice (au moins 150 000 euros) dépasserait le seuil de 90 000 euros HT à partir duquel la publicité au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) ou dans un journal habilité à recevoir des annonces légales est exigé pour la passation d'un marché public de travaux.

Malgré nos différentes recherches, nous n'avons pas eu connaissance de la passation d'un marché par la commune d'Asnan ayant eu pour objet la sécurisation de son église.

Par ailleurs, le constat est le même s'agissant de **l'absence de passation d'un quelconque** marché public de démolition. Nous savons que l'urgence ou l'absence de candidature recevable peut être la cause de l'engagement d'une procédure négociée sans mise en concurrence.

Mais nous contestons cette urgence et nous constatons le fait que, peu importe l'évaluation du prix des travaux à la base de cette décision, le seuil de procédure de 25 000 euros HT est toujours dépassé.

Nous avons formulé un recours gracieux auprès de la municipalité pour nous fournir toute information complémentaire. Il n'a reçu aucune réponse.

Si la municipalité d'Asnan se fonde sur un devis dont l'estimation est extrêmement élevé pour rejeter toute initiative allant dans le sens d'une restauration de l'église, celle-ci fait fi de toute estimation, même la plus sensée, lorsqu'il s'agit du respect des règles de la commande publique.

De plus, aucun dossier de subvention n'a été déposé par la municipalité actuelle. De l'avis même d'élus régionaux, un tel dossier aurait pu être accepté par le conseil régional.

Malgré l'affection des villageois pour cet édifice, nous avons effectivement constaté que la municipalité n'avait pas employé tous les moyens disponibles pour sauver son église.

Pourtant, grâce à la contribution volontaire de ses habitants, la commune a toujours tenu à entretenir cet édifice.

Quant à notre programme, il ne fait pas appel aux deniers publics et ne devrait donc pas coûter au contribuable. Là encore, la municipalité est restée silencieuse. Alors que la démolition coûterait plusieurs dizaines de milliers d'euros aux contribuables...

Didier Laquet - Rémi Chauvière - Louis Lagier PharesDeFrance.org

Pétition « Sauvons l'église d'Asnan » : <u>www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/sauvons-eglise-asnan/35148</u>

Photo: © El-piden – CC BY-SA 4.0